AGENCE FONDAP
29 place Napoléon Bonaparte BP 30074 - 77302 FONTAINEBLEAU
Tel : 01 64 22 42 02 - agencefondap@orpi.com

HONORAIRES DE TRANSACTION

Honoraires TTC (dont TVA 20%), à compter du 15 février 2019

Prix de vente (Hors frais de notaires)		Honoraires charge vendeur*
De 1 €	à 40 000 €	3 000€
De 40 001 €	à 75 000 €	8,5 %
De 75 001 €	à 100 000 €	7,5 %
De 100 001 €	à 125 000 €	6,5 %
De 125 001 €	à 175 000 €	6,0 %
De 175 001 €	à 225 000 €	5,5 %
De 225 001 €	à 300 000 €	5,0 %
De 300 001 €	à 400 000 €	4,5 %
De 400 001 €	à 500 000 €	4,0 %
De 500 001 €	à 750 000 €	3,75 %
De 750 001 €	Et plus	3,5 %

Les honoraires pour les terrains à bâtir sont de 7% du prix de vente (avec un minimum de 3 000 €)

Estimations de valeur sans mise en vente : 120 € TTC pour les biens jusqu'à 4 pièces ou terrains, 240 € TTC pour les biens de plus de 4 pièces.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux de l'agence qui détient le mandat initial.

**En pourcentage du prix de vente. En cas d'évolution du prix de vente et changement de tranche, le montant des honoraires payables ne pourra être supérieur à celui fixé au mandat.*

**A titre exceptionnel, dans le cadre d'une succession, les honoraires peuvent être mis à la charge de l'acquéreur à la demande expresse de la succession.*